

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.112

L'An deux Mille Douze, le 29 juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECO, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. BESSON représenté par M. GIRAUD  
M. COASSIN représenté par M. LABIA  
M. MEGLIO représenté par M. SIMONNET  
M. PAVON représenté par M. FILOCHE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE – Mme DUMAS

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 31

Madame Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Acquisition de parcelles cadastrées section BV n° 175 et BV n° 176, pour élargissement du Chemin des Sorbiers

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITE

Afin de permettre l'élargissement du Chemin des Sorbiers, la CEMI PROMOTION, représentée par Monsieur Mickael MASSACRÉ, propriétaire des parcelles cadastrées section BV n° 175 et BV n° 176, s'est engagée, en date du 5 juin 2012, à céder, à l'euro symbolique, à la Ville de Royan, approximativement 60 m<sup>2</sup> de terrain et a désigné Maître Thierry GILBERT, notaire à ROYAN (17200), afin de rédiger l'acte authentique correspondant, les frais de transaction étant à la charge de la Ville de Royan.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement pour la poursuite de la procédure

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu la promesse de vente en date du 5 juin 2012
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section BV n° 175 et BV n° 176, d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>, appartenant à CEMI PROMOTION, représentée par Monsieur Mickael MASSACRÉ, en vue de l'élargissement du Chemin des Sorbiers,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition de cette partie de parcelle, au profit de la Ville de Royan,
- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à l'étude de Maître Thierry GILBERT, notaire à ROYAN (17200), 1 boulevard de Cordouan ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 juillet 2012

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD

# PROMESSE DE CESSION

Je soussigné(e), Mickael MASSACRÉ, représentant de  
CEMI PROMOTION, né le 05/07/1972 à Barbezieux (16)

Demeurant : 18 chemin des Jasmins à SAINT-PLAIS-SUR-MER (17420),

Promet et s'oblige à céder à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN, les parcelles de terrains cadastrées section **BV n° 175 et BV n° 176**, d'une superficie totale de **60 m<sup>2</sup>**, situées sur la commune de ROYAN, sous les charges et conditions ordinaires.

Les lieux ne sont grevés d'aucune servitude.

Cède le terrain dans l'état du jour de la signature de la présente.

S'engage :

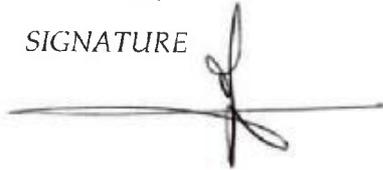
- à signer et à fournir tous documents nécessaires à la réalisation de la cession et à présenter les titres de propriété au Notaire chargé de ladite cession.
- à livrer l'immeuble libre de toute occupation ou location. La réalisation de cette promesse donnera lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de la Ville de Royan et à ses frais.

S'interdit de vendre la propriété en question à qui que ce soit avant régularisation des présentes par un acte authentique.

FAIT à Royan, le 05/06/2012

*Lu et approuvé pour la somme de Euro*

SIGNATURE



PRÉCISER :

GEOMETRE: M. GUINARD Bruno

NOTAIRE: M. C. GILBERT Thierry

La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.

Département :  
CHARENTE MARITIME

Commune :  
ROYAN

Section : BV  
Feuille : 000 BV 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 07/06/2012  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la  
réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale  
Branche de Saintes 4 Cours Charles De  
Gaulle 17108  
17108 SAINTES Cedex  
tél. 05/46/96/51/54 - fax 05/46/96/51/55  
ptgc.170.saintes@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

